
SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 321. — Quarante-Heures, 321.

Partie officielle : Nominations ecclésiastiques, 322.

Partie non officielle : CAUSERIE DE LA SEMAINE: La prise de Jérusalem et les Juifs, 322. — QUESTIONS DE SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE: Nouveau code de Droit canonique et Théologie morale, 326. — CHRONIQUE DIOCÉSAIN, 329. — Les livres, 332.

Bulletin social : — L'organisation des forces catholiques, 333.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 27. — Septuagésime, 2^e cl.

Lundi, 28. — Ste Agnès, secundo.

Ma. di, 29. — S FRANÇOIS DE SALES, év., conf et doct.

Mercredi, 30. — Ste MARTINE, vierge et martyre.

Judi, 31 — S. PIERRE NOLASQUE, conf.

Vendredi, 1 février. — S. IGNACE, év et mart.

Samedi, 2. — PURIFICATION DE LA B. V. M. *dh.* 2^e cl.

Dimanche, 3. — SEXAGÉSIME, 2^e cl. Sol de la Purification.

QUARANTE-HEURES

28 janvier, Couvent de St-Laurent, I. O. — 29, Ste-Martine. — 31. Couvent de St-Roch. — 2 février, Hôtel-Dieu de Lévis.

PARTIE OFFICIELLE

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

Par décision de Son Eminence le Cardinal Archevêque :

M. l'abbé ADOLPHE MOREAU, vicaire à Saint-Côme, a été nommé vicaire à Saint-Joseph de Lévis ;

M. l'abbé CORNELIUS MALENFANT, vicaire à Saint-Joseph de Lévis, a été nommé vicaire à N. D. de Jacques-Cartier ;

M. l'abbé J.-D. ROULEAU, en repos, a été nommé vicaire à Sainte-Perpétue ;

M. l'abbé LAURÉAT DUFRESNE, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à Saint-Romuald.

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

LA PRISE DE JERUSALEM ET LES JUIFS

Le 10 décembre 1917 restera l'une des grandes dates de la grande guerre. Ce jour-là, le général anglais Allenby, à la tête de trois armées, anglaise, française et italienne, et accompagné du général français Piépage et des attachés militaires de l'Italie et des États-Unis, entra à pied dans la ville sainte de Jérusalem, aux mains des Musulmans depuis sept cents ans. Des *Te Deum* solennels ont célébré ce glorieux événement dans les grandes capitales des pays alliés, dès que la nouvelle en fut parvenue en Europe ; et, lors de la réception des cardinaux au Vatican, la veille de Noël, S. S. Benoît XV a exprimé sa joie de voir Jérusalem de nouveau entre les mains des Chrétiens. La prise de Jérusalem par les Alliés suscitera de nombreux problèmes d'ordre religieux et international, dont la solution, pour être heureuse et durable, demandera, de la part des diplomates alliés, beaucoup d'esprit chrétien et de sagesse politique. La haute gravité de ce problème complexe et fort délicat paraît avoir déjà attiré l'attention des

hommes politiques de l'Entente, puisque, dès le lendemain de l'entrée pleine de respect et de dignité à Jérusalem du général Allenby, M. Pichon, ministre des Affaires étrangères de France, a déclaré que la ville sainte de l'Orient jouirait, après la conclusion de la paix, d'un status international.

Cette importante déclaration de M. Pichon suffit à nous faire tout de suite comprendre que, même dans l'hypothèse où le mouvement sioniste aboutirait en Palestine, les Juifs ne seraient pas les maîtres de Jérusalem.

On sait que la prise de Jérusalem a donné un essor considérable au sionisme. Le gouvernement britannique, du reste, s'était chargé, avant cet événement, de raviver puissamment les espérances des Juifs en leur promettant son appui pour l'établissement d'un État juif en Palestine, dans une lettre de sir Arthur Balfour, ministre des affaires étrangères, à Lord Rothschild. L'Angleterre a donc fait sien le rêve des sionistes.

A propos de ce projet du gouvernement britannique, *l'Univers* de Paris écrivait, le 9 décembre dernier : " L'avance continue des Anglo-Egyptiens en Palestine rend de plus en plus probable l'érection de ce pays en État indépendant. Les gouvernements anglais et américain ont annoncé leur intention de créer là une république juive. Les catholiques n'ont pas, bien entendu, d'objection à élever contre ce projet et le Souverain Pontife lui-même en a donné l'assurance au délégué du Comité Central sioniste, mais ils ne sauraient négliger aucune précaution pour assurer le respect de leurs droits en Terre Sainte ". Le *Tablet* de Londres, du 16 juin 1917, citant le *Jewish Chronicle* de la même ville, ajoutait à cette information de *l'Univers* touchant l'opinion du Pape, que S. S. Benoît XV aurait déclaré au délégué du comité sioniste, M. Sokolow, d'après le journal israélite de Londres, que Sa Sainteté espérait vivre en bonnes relations avec les colons juifs, marquant par là, avec une grande délicatesse, la prétention éminemment justifiée du Saint-Siège de garder le contrôle des Lieux Saints. Ces citations nous montrent la très haute importance de cette question de la Palestine et la grande prudence que doivent montrer les journalistes catholiques en appréciant le mouvement sioniste.

Quelle chance a, aujourd'hui, le rêve sioniste d'aboutir à la réalité? Il est certain, tout d'abord, que l'unanimité est loin de régner chez les dix millions de Juifs de l'univers au sujet de l'établissement d'un État juif indépendant en Palestine. Le rabbin Leipziger, de la Nouvelle-Orléans, l'un des chefs les plus écoutés de la Juiverie américaine, a exposé ainsi les deux opinions contradictoires qui ont cours chez les Juifs modernes touchant le projet de restauration palestinienne, dans un récent discours prononcé à la Synagogue de la métropole du Sud américain :

“ Les non-sionistes prétendent que les Juifs ont progressé et sont devenus un peuple international, avec une religion qui plonge ses racines profondes dans une conscience historique, dont le devoir est de faire avancer l'idéal social, religieux et spirituel engendré dans leur histoire et renouvelé par la communion religieuse et par des besoins communs. Les sionistes affirment que les Juifs sont une nationalité distincte, en dépit de leur dispersion, une nationalité qui ne peut obtenir son autonomie spirituelle que par le retour à la patrie, une nationalité qui périra, si on ne lui rend pas sa vie physique nationale ”. Et le rabbin Leipziger ajoute que “ ces deux opinions sont irréconciliables ”.

Il nous semble impossible, à nous aussi, en effet, que l'influence puissante du gouvernement britannique, même secondée par l'action du gouvernement américain, réussisse jamais à faire l'unanimité dans le monde juif d'aujourd'hui sur la question de la restauration palestinienne. Au fond, d'après notre humble opinion, ce qui sépare les sionistes des non-sionistes, ce n'est pas une simple question d'opportunité c'est l'abîme qui partage, aujourd'hui en deux groupes irréconciliables l'ancien peuple de Dieu, avec les Juifs orthodoxes, d'une part encore, attachés aux pratiques rituelles de l'Ancienne Loi, et les Juifs réformés, qui aiment à s'appeler Libéraux, d'autre part, et dont la religion n'est plus qu'une vague déisme, quand il leur reste encore une ombre de religion. Dans lequel de ces deux groupes se trouve la majorité des Juifs modernes? Nous ne pouvons le dire; mais nous croyons être près de la vérité en affirmant que la majorité des Juifs américains est, aujourd'hui, pratiquement incrédule et, par conséquent, non-sioniste, puisque le sionisme suppose un attachement encore profond à la religion et à la patrie des ancêtres. Toutefois, même

aux États-Unis, il reste encore un groupe assez fort de sionistes ardents, dont les chefs s'occupent, en ce moment, à recueillir des souscriptions, dans les centres juifs, comme New-York, par exemple, pour la fondation d'une république juive en Palestine.

Il est curieux d'entendre les chefs de la faction non-sioniste, comme le rabbin Leipziger de la Nouvelle-Orléans, exposer les motifs de leur opposition au projet palestinien : " Il n'y a pas de doute, disait le rabbin dans son récent discours sur le sionisme, que la flammé de l'antisémitisme a été ravivée par l'importance excessive donnée, en certains milieux, à la culture du sentiment national juif. Avec l'établissement d'un État juif, les antisémites feront certainement de nouveaux adeptes, si un nombre considérable de nos coreligionnaires, dans n'importe lequel des pays du monde, consacrent une grande partie de leurs services, de leur énergie, de leurs pensées et de leurs sentiments à un pays étranger... Je crains donc que, si l'établissement d'un État juif vient à s'effectuer et s'il provoque une réponse en argent, en services et en énergie de la part des sionistes, la liberté politique des Juifs n'ait à en souffrir dans certains pays où ils ont conquis cette liberté au prix de sacrifices et de souffrances incommensurables ".

A ces craintes d'ordre politique, viennent se joindre, chez les non-sionistes, le regret intense d'avoir à quitter, pour rentrer dans les vues nationalistes des sionistes, des positions et des fortunes acquises que le rêve enthousiaste d'une république juive en Palestine ne peut réussir à leur faire oublier et encore moins à leur faire abandonner.

Chose étonnante, c'est des Juifs anglais eux-mêmes qu'est venue la protestation la plus nette et la plus énergique contre le projet appuyé par le gouvernement britannique d'un État juif en Palestine. Dès le mois de mai dernier, en effet, la *Anglo-Jewish Association* communiquait à la presse mondiale une délibération motivée de son opposition au mouvement sioniste, qu'elle déclarait appuyée sur deux raisons principales, la première étant que la nationalité juive ne doit exclusivement se distinguer des autres que par la religion, et la seconde que la concession de privilèges aux Juifs en Palestine serait " une calamité pour le peuple juif tout entier, qui regarde comme un principe essentiel celui des droits égaux pour toutes les confessions ".

Où l'on voit la confirmation de ce que nous avançons tout à l'heure, c'est-à-dire que l'opposition au sionisme vient principalement des Juifs libéraux, imbus, aujourd'hui, de l'idée démocratique et égalitaire.

Le mouvement sioniste aura-t-il assez de force pour vaincre l'opposition même d'un grand nombre de Juifs et pour assurer la vie au futur État palestinien ? L'avenir le dira.

En attendant les événements, nous joignons notre humble voix à celle de *l'Univers* pour souhaiter que le futur traité de paix, qui vraisemblablement créera le nouvel État de Palestine, confère aux Lieux Saints l'exterritorialité annoncée en Chambre française par M. Pichon ; et nous concluons, avec le grand journal catholique de Paris : " Si le nouvel État a le sincère désir de vivre en paix avec les Chrétiens, il n'aura aucune peine à accepter des obligations touchant exclusivement à l'ordre spirituel ; le refus de ses futurs fondateurs de s'y soumettre leur aliénerait les sympathies très sincères qu'ils rencontrent chez beaucoup de catholiques et serait même de nature à faire échouer leur entreprise "

Antonio HUOT, ptre.

QUESTIONS DE SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE

NOUVEAU CODE DE DROIT CANONIQUE ET THÉOLOGIE MORALE

ARTICLE VI

DU BAPTEME (*suite*)

Temps. — Les enfants doivent être baptisés le plus tôt possible ; les curés et les prédicateurs doivent souvent rappeler aux fidèles cette grave obligation. (Canon 770). En effet Léon XIII, le 13 août 1899, a adressé un bref de félicitations à un évêque pour la louable énergie qu'il déploie contre le détestable abus de retarder le baptême des nouveaux-nés : déplorable abus, dit-il, qui non seulement expose un grand nombre d'enfants à perdre le salut éternel, mais encore les prive, pendant un temps prolongé, des dons précieux de la grâce sanctifiante. D'où on conclut qu'un retard prolongé est toujours une faute grave.

Mais quand y a-t-il retard prolongé ? — Des théologiens rigoristes affirment qu'on pèche gravement, si on laisse écouler trois jours sans faire baptiser l'enfant ; d'autres théologiens accordent un peu plus de temps et disent, selon l'opinion la plus probable et la plus commune, avec saint Alphonse, qu'il y a retard prolongé et par conséquent péché mortel, si on diffère le baptême plus de dix ou douze jours ; enfin plusieurs enseignent que, pour qu'il y ait retard prolongé et faute grave, il faut que le baptême sans raison grave soit différé plus d'un mois.

Le baptême privé, en cas de nécessité, peut être conféré en tout temps. De même le baptême solennel peut être administré tous les jours de l'année ; cependant, pour conserver quelque vestige de la sainte antiquité, il convient de baptiser les adultes, surtout dans les églises métropolitaines ou cathédrales, les veilles de Pâques et de la Pentecôte, lorsqu'on peut le faire sans inconvénient. (Canons 771, 772).

Lieu. — En cas de nécessité, rien n'empêche de conférer le baptême privé en quelque lieu que ce soit. (Canon 771).

Cependant, le lieu propre à l'administration du baptême solennel est l'église ou la chapelle publique où il y a les fonts baptismaux. (Canon 773).

Puis le Code (canon 774) détermine que toute église paroissiale doit avoir les fonts baptismaux, et que l'Ordinaire peut pour la commodité des fidèles permettre ou enjoindre que des fonts baptismaux soient de plus placés dans une autre église ou chapelle publique qui se trouve sur le territoire de la paroisse.

Mais si la personne à baptiser, à cause de la distance ou d'une autre circonstance grave, ne peut venir ou être transportée sans danger ou inconvénient grave à l'église paroissiale ou à une autre qui a le privilège des fonts baptismaux, le curé peut et doit administrer solennellement le baptême dans une autre église ou chapelle publique qui se trouve sur le territoire de la paroisse, quoique cette église ou chapelle n'ait pas le privilège des fonts baptismaux. (Canon 775).

En vertu de ce canon, il paraît clair que le curé, dans notre pays, peut et doit baptiser dans la sacristie durant l'hiver quand l'église n'est pas chauffée. Car de fait la sacristie devient chapelle publique, où même l'on conserve le Saint-Sacrement. Par conséquent, toutes les conditions, requises par le canon précédent, sont vérifiées.

Toutefois, le baptême solennel peut être administré dans les maisons privées ; a) si l'enfant est fils ou fille de princes ; — b) si, l'Évêque, pour un cas extraordinaire, et avec une raison juste, a donné la permission voulue. — Dans ces cas, le baptême doit être administré dans la chapelle de la maison ou dans un lieu

décent, avec de l'eau baptismale et avec toutes les cérémonies ordinaires. (Canon 776).

Mais, étant donné que le Code ne permet d'administrer le baptême solennel dans les maisons privées que dans les deux cas exposés ci-dessus, devons-nous conclure que dans notre pays nous ne pouvons plus suivre et le décret du premier Concile plénier de Québec, qui, n. 462, enseigne qu'il est permis d'administrer le baptême solennel dans les maisons privées où, à défaut d'église ou de chapelle, on célèbre la messe, et le décret de la S. Congrégation des Rites, qui, le 4 février 1871, a déclaré qu'il est aussi permis d'administrer le baptême dans les maisons particulières et avec toutes les cérémonies prescrites, lorsque les catholiques habitent loin de toute église (10 à 20 milles géographiques), et ne pourraient y porter les enfants sans danger et sans graves inconvénients ?

Je crois que ces décrets conservent leur valeur pour nous. En effet, le Code suppose que, si les fidèles ont quelquefois une longue distance à parcourir pour aller à l'église paroissiale, il y a sur le territoire de la paroisse des églises annexes ou des chapelles publiques, dont l'accès leur est facile. Or ces conditions n'existent pas dans notre pays, et, quand une paroisse est très étendue, il n'y a d'ordinaire qu'une église paroissiale : car alors où bien les fidèles sont disséminés parmi les hérétiques, ou bien ils vivent sur des propriétés qui sont encore entourées de terrains non exploités. Par conséquent, nous pouvons, il me semble, dans notre pays et jusqu'à nouvel ordre, suivre en sûreté de conscience la doctrine exposée dans les décrets cités plus haut.

Actes de baptême.—Après avoir baptisé, le curé doit toujours en dresser l'acte sur les registres de la paroisse. Cet acte de baptême doit contenir les noms de l'enfant ou de la personne baptisée ; la mention de celui qui a administré le baptême ; les noms des parents ainsi que les noms des parrains et marraines ; enfin l'indication du lieu et du jour où le baptême a été donné.

Si l'enfant est illégitime, on ne doit pas mentionner cette circonstance dans l'acte, mais on doit écrire : " né de parents inconnus ". Il faut, en effet, s'abstenir de mentionner le nom de la mère, à moins que sa maternité soit publique ou qu'elle-même le demande par écrit ou devant deux témoins. On ne peut non plus mentionner le père supposé, à moins qu'il ne donne son consentement par écrit ou devant deux témoins, ou qu'il consente à signer lui-même l'acte de baptême. (Canon 777).

S'il s'agit du baptême d'un enfant étranger à la paroisse, le prêtre doit rédiger sur son registre ordinaire l'acte de baptême, puis il doit adresser copie de cet acte au curé de la paroisse à laquelle appartient l'enfant. (Canon 778).

Preuve. — Quand elle n'e porte préjudice à personne, la preuve de la collation du baptême se fait ou bien par le témoignage d'un seul témoin sérieux, ou bien par le serment du baptisé, qui étant adulte a reçu ce sacrement. (Canon 779).

(A suivre)

C.-N. GARIÉPY, ptre.

CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

Vêture et profession religieuse. — Jeudi, le 10 janvier dernier, M. l'abbé J.-C. Nadeau, aumônier des RR. Sœurs de N.-D. du Perpétuel Secours, présidait une cérémonie de vêture et de profession religieuse, dans la chapelle de la maison mère de cette communauté, à St-Damien de Bellechasse. M. l'abbé Nadeau était assisté de MM. les abbés J. O'Farrell et L. Carrier.

Ont revêtu le saint habit :

Odélie Paradis, en religion : Sœur Saint Benjamin, de St-Isidore ; Eugénie LaRue, en religion : Sœur Saint-Ambroise, de St-Flavien ; Alma Dumaz, en religion : Sœur Sainte-Germaine, de Cap-Rouge ; Carmélia Pouliot, en religion : Sœur Marie du Sauveur, de St-Sauveur de Québec ; Marie-Jeanne Lefrançois, en religion : Sœur Saint-Alfred, de Ange-Gardien ; Marie-Lumina Allaire, en religion : Sœur Marie des Chérubins, de St-Léon de Standon ; Alphéda Bergeron, en religion : Sœur Marie du Rosaire, de St-Apollinaire ; Yvonne Roger, en religion : Sœur Saint-Benoit, de St-Apollinaire ; Amanda Mailly, en religion : Sœur Marie du Cénacle, de St-Apollinaire ; Odélie Rouleau, en religion : Sœur Marie du Rédempteur, de Sacré-Cœur de Jésus, Beauce ; Jeanne Plouffe, en religion : Sœur Marie-Immaculée, de Plessisville ; Léophile Boutin, en religion : Sœur Sainte-Angèle, de Mérici de St-Lambert ; Anna Ménard, en religion : Sœur Sainte-Louise du Sacré-Cœur, de Ste-Justine ; Céda Gosselin, en religion : Sœur Saint-Jean de la Paix, de St-Ludger ; Ludvine Picard, en religion : Sœur Marie du Bon-Secours, de SS. Anges.

Ont prononcé des vœux annuels :

Sœur Sainte-Marie-Salomée, née Bernadette Michaud, de St-Sauveur de Québec ; Sœur Saint-Jean du Cénacle, née Eugénie Lapointe, de St-Sauveur de Québec ; Sœur Sainte-Véronique, née Délima Roy, de St-François de Montmagny ; Sœur Saint-Gérard-Emmanuel, née Marie-Anne Hamel, de St-Edmond de Stoneham ; Sœur Saint-Joseph de l'Espérance, née Albertine Morin, de Ste Cécile de Witton.

Le sermon a été donné par M. l'abbé O. Plante, curé de l'Ange-Gardien. Etaient présents M. l'abbé J.-O. Brousseau, fon-

dateur de la Congrégation, chan. hon., MM. les abbés D.-M. Lemieux et L. D'Auteuil, pensionnaires à l'Hopital.

Au Patronage de Lévis. — S. G. Mgr Roy, est allé, dimanche après midi, le 13 janvier, au Patronage de Lévis où il a béni deux statues, l'une du Sacré-Cœur et l'autre de la Sainte Vierge, don de généreux bienfaiteurs de l'institution.

Sa Grandeur était accompagnée de M. l'abbé Gauthier de l'Archevêché, de MM. les abbés Lacasse et Rodrigue, vicaires à Lévis, du R. P. Gauthier, eudiste, de M. l'abbé Grondin, missionnaire agricole et du directeur du Collège Saint-Viateur, de Lauzon.

Après la cérémonie, Sa Grandeur est montée à la Salle de réunion des jeunes gens où elle a entendu la lecture du rapport annuel des Œuvres du Patronage.

Les membres des Conférences Saint-Vincent de Paul. — Suivant une belle tradition, les membres des conférences Saint-Vincent de Paul de la ville de Québec et de la banlieue sont allés dimanche après-midi, le 13 janvier, présenter leurs hommages à Son Éminence le Cardinal Bégin. Son Éminence les a reçus au salon de l'Archevêché où M. le chanoine Laberge l'accompagnait. M. C.-J. Magnan, président du Conseil Supérieur du Canada, s'est fait l'interprète de ses confrères pour offrir les meilleurs vœux de tous à leur premier pasteur qu'ils considèrent comme un père vénéré, et lui demander de les bénir en même temps que leurs familles et leurs pauvres.

Dans sa réponse, Son Éminence a dit toute la joie qu'elle éprouve à recevoir la visite des apôtres de la charité que sont les membres des sociétés Saint-Vincent de Paul, et elle a encouragé ses hôtes à continuer de soulager les miséreux. Son Éminence leur conseille de donner avec le pain quotidien, les paroles qui consolent et aident à supporter chrétiennement les adversités et elle regrette qu'il se gaspille pour les théâtres des sommes si considérables qui pourraient servir à faire tant de bien.

Frise d'habit et réception de postulantes. — Jeudi, le 10 janvier les paroissiens de Saint-François-Xavier de Fraserville, assistèrent, dans leur église paroissiale, à une impressionnante cérémonie religieuse. Six postulantes de la Congrégation des Sœurs du Saint-Enfant Jésus prirent le saint habit et quatre jeunes filles furent reçues comme postulantes. Sa Grandeur Mgr Roy présidait, assisté de MM. les abbés J.-T. Thibaudeau, curé de la paroisse et Eugène Beaudet, vicaire. M. l'abbé Alphonse Gagnon, de l'Archevêché, dirigeait les cérémonies.

Assistaient au chœur : MM. les abbés J. Martin, chapelain des RR. Sœurs de la Providence, Philéas Roy, curé de Saint-Patrice, Léonce Vézina, curé de St-Ludger et Albert Langlois, vicaire à St-François-Xavier.

— Celles qui prirent le saint habit sont :

Melles Marie-Eugénie Bérubé, de Saint-François-Xavier, en religion Sœur Marie-Télesphore ; Claire Bezeau, de l'Île-d'Anticosti, en religion Sœur Marie-Reine-Frédéric ; Sophie-Marie Ouellet, de Saint-François-Xavier, en religion Sœur Saint-Thomas d'Aquin ; Irène Ouellet, de Saint-François-Xavier, en religion Sœur Louis-Joseph ; Marie-Marthe Lacombe, de Saint-François-Xavier, en religion Sœur Anne-Marie-Eugénie ; Antonia Bérubé, de Sainte-Hélène, en religion Marie du Sacré-Cœur.

Les nouvelles postulantes sont : Melles Emma Beaulieu, Alphonsine Beaulieu, de Val Brillant, Caroline Viel et Marie-Blanche Marmen, de Saint-François-Xavier.

Le sermon a été prononcé par le R. Père Couët, O. P. Après la messe, S. G. Mgr Roy, dans une vibrante allocution, félicita celles qui avaient été l'objet d'une si belle fête. Il fit l'éloge des Sœurs du Saint-Enfant-Jésus qui ont quitté les plages de la Côte Nord pour venir se dévouer à l'éducation des enfants de Fraser-ville, qui retireront de cette nouvelle institution un bien immense. Il félicita Monsieur le Curé de l'accueil bienveillant qu'il a fait à ces bonnes religieuses ainsi que les paroissiens et spécialement Messieurs les Commissaires d'avoir érigé un magnifique couvent qui est pour ainsi dire, "le berceau de la Communauté".

Dans l'après-midi un salut solennel suivi du *Te Deum*, fut chanté dans l'église paroissiale. Cette communauté qui n'est à St-François-Xavier que depuis six mois, compte déjà six novices et quatre postulantes.

Nouvelle paroisse. — On apprend avec joie que les RR. PP. Eudistes ont accepté les propositions de l'Autorité religieuse du diocèse de Québec, et prennent la desserte de la nouvelle paroisse qui va être créée incessamment dans le quartier Montcaim, de notre ville, et sera détachée de la paroisse de St-Jean-Baptiste de Québec, devenue trop populeuse. Le R. P. Dagnaud sera le curé fondateur ; et les Eudistes établiront à Québec, à cette occasion, la maison-mère canadienne de leur Congrégation.

Départ pour le diocèse d'Haileybury. — Avec la permission de Son Éminence le Cardinal Bégin, M. l'abbé Joseph Alexandre, vicaire à Sainte-Perpétue, ira exercer le saint ministère au diocèse de Haileybury, où la pénurie de prêtres se fait de plus en plus

sentir à mesure que des nouveaux centres s'ouvrent à la colonisation. M. l'abbé Alexandre sera curé de Parent, sur le Transcontinental.

LES LIVRES

M. C.-J. MAGNAN. *Au service de mon pays*. Discours et Conférences. Pédagogie—Instruction publique—Religion—Patriotisme—Souvenirs de voyage. Suivi d'appendices documentaires avec lettre-préface de Sir Lomer Gouin, premier ministre de la Province de Québec. Québec (Dussault et Proulx. Enr.). Vol. in-8 de 536 pages, orné de huit gravures hors texte. Prix : \$2.00. En vente à Québec chez J.-P. Garneau, libraire, 47 rue Buade ; à Montréal, chez Beauchemin, libraire, 79 rue Saint-Jacques. On peut se le procurer aussi en s'adressant à l'auteur, Case postale 125, Haute-Ville, Québec.

Cet ouvrage est composé de conférences et de discours qu'a prononcés l'auteur sur les sujets suivants : Pédagogie, Instruction publique, Religion, Patriotisme, Souvenirs de voyage. Ces conférences et discours sont suivis d'appendices documentaires. L'ouvrage est dédié au premier ministre de la province de Québec, sir Lomer Gouin, qui a bien voulu l'honorer d'une fort jolie préface et d'une lettre des plus sympathiques.

Dans l'introduction qui précède ses "Conférences et Discours", l'auteur dit :

"En réunissant un certain nombre de mes conférences et discours sous le titre : "Au service de mon pays", je me propose d'être utile à tous les collaborateurs de la grande œuvre religieuse et nationale qui se poursuit chez nous par l'école primaire depuis bientôt un siècle. Aucune prétention littéraire n'a présidé à l'élaboration de ce projet ; la pensée seule de contribuer au progrès pédagogique bien entendu et au développement de l'instruction publique, conformément aux traditions et aux aspirations de la nationalité canadienne-française, m'a servi de guide. Et aussi, en groupant les modestes pages qui suivent, j'ai voulu être utile aux jeunes instituteurs, en mettant à leur disposition des documents où ils apprendront à aimer leur profession et à lui consacrer leurs talents et leurs efforts."

Ajoutons que l'exécution typographique fait honneur aux ateliers qui ont publié ce beau volume, et que les huit magnifiques gravures hors texte qui ornent cet ouvrage, ajoutent encore à sa valeur intrinsèque.

Nos lecteurs nous rendraient un très appréciable service en mentionnant "la Semaine Religieuse," lorsqu'ils s'adressent à nos annonceurs.

BULLETIN SOCIAL

L'ORGANISATION DES FORCES CATHOLIQUES

L'intention générale de février pour les associés de l'Apostolat de la Prière, approuvée et bénie par Notre Saint-Père le Pape, s'adresse si particulièrement aux membres de notre œuvre de l'Action Sociale Catholique que nous lui cédon's avec empressement les pages de notre bulletin social.

A un ennemi redoutable et rusé il faut présenter un front uni, des troupes disciplinées obéissant à des chefs compétents et respectés.

Un critique militaire disait dernièrement : " Tout est dans le commandement. Jamais il n'est arrivé qu'un succès sérieux ait été obtenu sans avoir été prévu et préparé ; jamais il n'est arrivé qu'une opération bien combinée n'ait pas rendu ".

" L'autorité a pour corollaire la discipline volontaire et véritable. Quand les hommes ont la foi, l'obéissance devient une passion. Quand la foi vacille et s'éteint, quand la discussion et la critique soufflent avec persistance, les courages tombent et la défaite s'avance à grands pas."

Pour remporter la victoire sur les forces coalisées contre l'Église et le règne de Jésus, pour lutter efficacement contre les suggestions du démon, contre les fascinations charnelles du monde, contre les sophismes de la fausse science, contre la franc-maçonnerie, contre les fils dégénérés eux-mêmes de la sainte Église, atteints par l'indifférence ou un faux libéralisme, il nous faut une armée disciplinée, confiante en ses chefs, rompue à la discipline et faisant passer la gloire de Dieu et les intérêts du Cœur de Jésus avant leurs intérêts individuels et mesquins, ayant leurs courtes vues et leurs querelles personnelles. Pour vaincre, nous devons réaliser cette union que Jésus nous recommanda si instamment en sa prière suprême après la Cène : " Mon Père, qu'ils soient un

comme vous et moi nous ne faisons qu'un". L'armée catholique a un général en chef, des généraux, des capitaines, des corps d'élite et une masse de bataillons. Le général en chef, c'est le souverain pontife. Il connaît la stratégie, il sait où il nous mène, il ne commande pas de fausses manœuvres ; il est assisté par l'Esprit de Jésus-Christ dont il est le vicaire. Le devoir des chefs subalternes et des simples soldats est d'obéir avec respect et amour, de ne jamais discuter les ordres d'un pareil chef. "Celui qui vous écoute m'écoute et celui qui vous méprise, me méprise".

Le devoir des simples soldats, c'est de respecter la consigne des évêques et des prêtres, qui sont les généraux de division et les capitaines de la grande armée.

Les Ordres religieux et les congrégations religieuses constituent les corps d'élite toujours prêts à attaquer l'ennemi et à porter la guerre aux points menacés. Les uns par la prière et la pénitence continuelles, élèvent les mains vers le ciel, unissent leurs expiations à celles du Cœur de Jésus pour faire descendre les forces surnaturelles sur les combattants, les autres unissant la contemplation à l'action prêchent la parole de Dieu, défendent la foi contre les sophismes de la science, luttent par la parole et la plume contre les forces de ténèbres ; d'autres encore élèvent la jeunesse, la forment aux mœurs chrétiennes ou répandent sur toutes les infortunes humaines les trésors de la charité évangélique.

Le gros des bataillons est formé par la masse des fidèles, membres du corps mystique du Christ.

Les simples fidèles appartenant à l'Église militante sont naturellement soldats et remplissent des cadres nécessaires. Ils ne doivent pas se contenter de l'apostolat de la prière et de l'exemple, il faut qu'eux aussi ils descendent dans la bataille et prennent part à l'action.

"La cité de Dieu traverse l'une de ces crises terribles qui nécessitent le concours de tous les citoyens. Lorsque les ennemis donnent l'assaut à la citadelle, tout ce qui a un peu de patriotisme au cœur doit courir aux remparts.

"Comment d'ailleurs, sans le concours des laïques, le clergé pourra-t-il gagner les âmes qui le fuient ? Comment convaincre ceux qui ne veulent pas l'écouter ? Comment pénétrera-t-il au

sein de ces masses auxquelles l'impiété a inspiré contre lui les préventions les plus haineuses ?

“ La gloire de ramener ces pauvres égarés est réservée, surtout aux volontaires de l'armée sainte, aux hommes d'œuvres, aux chrétiens qui appartiennent au monde par leurs fonctions et leurs travaux, tandis qu'ils rivalisent avec le sacerdoce par l'esprit apostolique. Oui, c'est aujourd'hui le plus doux espoir de l'Église. Saintes phalanges du zèle, bataillons de toutes armes, militaires au cœur sacerdotal, nobles jeunes gens qui se font les compagnons des pauvres ouvriers, magistrats, négociants, hommes d'études qui se réunissent sous le drapeau de la charité, chrétiens militants en un mot : voilà ceux qui, unis au clergé et soumis à la direction des pasteurs de l'Église, sauveront la société de la catastrophe que l'impiété lui prépare ”.

Il faut à l'Église des corps constitués pour l'éducation chrétienne à tous les degrés : universités, collèges, écoles. L'Église connut l'âge d'or du treizième siècle quand la philosophie catholique éclairait des reflets de la Révélation l'Europe chrétienne, mais depuis la Révolution, le Kantisme et le laïcisme ont déchristianisé cet enseignement, l'erreur a envahi les intelligences. C'est pourquoi l'Église a besoin d'avoir aujourd'hui des bataillons de savants et de maîtres chrétiens pour tenir haut le flambeau de la science véritable, de la philosophie et des lettres.

L'Église a besoin plus que jamais d'apologistes éclairés pour confondre l'erreur, hydre à cent têtes qui siffle de toutes parts aujourd'hui.

C'est le devoir de tout catholique, dans sa sphère d'influence, de soutenir l'œuvre de l'éducation catholique à tous ses degrés.

Parce que l'Église canadienne exerce une influence prépondérante sur l'éducation catholique de notre pays, le petit clan de nos rationalistes, de nos libres-penseurs, de nos francs-maçons et peut-être même de certains esprits fascinés par le mirage d'un faux libéralisme, tentent d'amoindrir cette influence, ou travaillent à livrer l'éducation catholique à l'État et à l'esprit de parti.

Le devoir des catholiques est tout tracé.

Avec des éducateurs à la hauteur de leur tâche, il nous faut une presse catholique, des écrivains catholiques, des sociétés ca-

tholiques pour défendre les intérêts catholiques sur tous les terrains.

Il nous faut non des journaux bénévoles, entreprises commerciales avant tout pour satisfaire la curiosité toujours en éveil, mais des journaux où l'on répond péremptoirement à l'objection qui traîne dans les conversations et les livres qui circulent ; il nous faut le journal qui par ses articles nourris de principes catholiques forme la mentalité catholique et nous fasse mieux aimer tous les jours Dieu, l'Église et Jésus-Christ.

Organiser les forces catholiques, c'est doter notre admirable organisation paroissiale des associations de piété ou de bienfaisance qui, par l'entraînement de l'exemple et par leur action, feront fleurir la piété et la charité, répareront dans les familles la bonne odeur de Jésus-Christ, la littérature catholique et feront cesser tous les scandales locaux.

Ne tirons donc jamais au flanc, quand il s'agit d'organisation catholique ; ne consultons pas nos goûts personnels, nos sympathies étroites, faisons le sacrifice de notre repos et de nos goûts, quand il s'agit de soutenir une œuvre catholique vraiment utile ou nécessaire.

Armand CHOSSEGROS, S. J.

—*Le Messager Canadien du S. C.*

OFFRANDE QUOTIDIENNE PENDANT LE MOIS

Divin Cœur de JÉSUS, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres, et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre en particulier pour l'organisation des forces catholiques.

Résolution apostolique : Je me dévouerai au bon fonctionnement des sociétés paroissiales et catholiques.

Prière aux abonnés de vérifier, à la suite de leur adresse, la date de l'échéance de leur abonnement, et de l'acquiescer s'il y a lieu, le plus tôt possible.